

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 15

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Convention de partenariat entre le Conseil départemental (Musée départemental Arles antique-Museon Arlaten) et l'association Les Amis du Vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311656**

I - RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

- Par **délibération n° 9 du 16 avril 2015**, le Conseil Départemental a donné délégation à la Présidente du Conseil départemental, pour la durée de son mandat, à l'effet de prendre toute décision concernant la conclusion, approbation de baux, contrats, conventions et de leurs avenants, à l'exception des conventions de garanties d'emprunt ne concernant pas le secteur du logement social, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Par **délibération n°3 du 25 mars 2016**, dans le cadre de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2016.

II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission permanente :

- le principe d'un partenariat avec l'association Les Amis du Vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique,
- l'autorisation pour Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant de signer la convention afférente dont le projet est annexé au présent rapport.

L'association Les Amis du Vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique (AVA), créée en 1903 et forte de plus de 650 membres, a pour objet de susciter, promouvoir, participer, réaliser et, éventuellement, récompenser toute action destinée à la protection du patrimoine de la ville d'Arles et, au-delà, du Pays d'Arles.

Elle souhaite donc faire connaître et promouvoir les activités des deux musées départementaux. Elle contribuera également, dans la mesure de ses compétences, au contenu scientifique et culturel des animations et manifestations organisées par les musées.

De leur côté, les deux musées départementaux autoriseront la libre entrée à tous les adhérents des AVA à jour de leur cotisation sur simple présentation de leur carte de membre. Ils informeront également l'association de leurs projets de manifestation ainsi que de tous les projets inhérents à la valorisation du patrimoine du Pays d'Arles.

Ce partenariat prendra la forme d'une convention, renouvelable par tacite reconduction, d'une validité de trois ans à compter de sa date de signature.

III INCIDENCE FINANCIERE

Ce rapport est sans incidence financière.

IV CONCLUSIONS

Sur propositions de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre en compte la délibération suivante

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL